



Rodez, le lundi 25 septembre 2017

SNUipp-FSU12  
Les corniches de Bourran  
8, rue de Vienne  
12000 RODEZ  
Tél : 05/65/78/43/11  
Mail : [snu12@snuipp.fr](mailto:snu12@snuipp.fr)

à Monsieur le Directeur Académique  
des services de l'Education Nationale  
de l'Aveyron.

**Objet : Journées de prérentrée et de solidarité**

Monsieur le Directeur Académique,

Les textes réglementaires en vigueur imposent une journée de prérentrée et une journée (éventuellement fractionnée en deux demi-journées) de solidarité. Le calendrier scolaire publié par le ministère de l'Education Nationale indique une deuxième journée de prérentrée facultative.

Or ces dernières années, dans notre département, il était d'usage de considérer la deuxième journée de prérentrée comme celle due au titre de la solidarité. Cet usage, nous l'interprétons comme une reconnaissance implicite de tout le travail invisible des enseignants, comme la prise en compte des activités prévue dans les 108 heures mais qui en débordent largement. Ce temps de travail est d'ailleurs reconnu dans les enquêtes internationales qui l'évaluent à plus de 41 heures par semaine en moyenne.

Or, cette année, plusieurs inspecteurs de circonscription exigent les trois journées pendant que d'autres continuent à n'en demander que deux.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Directeur Académique, dans un souci d'équité sur le département mais surtout pour montrer votre prise en compte du temps de travail enseignant qui expose d'indiquer à vos inspecteurs de circonscription d'en rester aux deux jours de prérentrée et de considérer le deuxième jour comme journée de solidarité.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Education et au dialogue social.

Pour le SNUipp-FSU12,  
Les Co-secrétaires départementaux,

Valérie Tavernier

Antoine Cantais

